



## Projet 40

### Atelier Paysage - Riverains

Mercredi 19 octobre 2022 / 18h30 – 20h30

Siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil - Salle des Mécènes

#### Intervenants :

- **Sophie Fagart** – Fondation Apprentis d'Auteuil – Directrice du Projet 40
- **Grégoire Bassinet** – Bassinet Turquin Paysage – Associé
- **Rémy Turquin** – Bassinet Turquin Paysage – Associé
- **Thomas Vogel** – Bassinet Turquin Paysage – Paysagiste

#### Animation :

- **Marianne Riboullet**, Agence Sennse

**Lieu :** salle des Mécènes, au siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil

#### Déroulé :

- Introduction
- Présentation de l'étude paysagère
- Temps d'échange
- Présentation des futures ambiances du site
- Temps d'échange et de travail en sous-groupes
- Conclusion

#### INTRODUCTION

**Sophie Fagart, Directrice du Projet 40**, remercie les participants de leur venue à cet atelier consacré aux intentions paysagères et aux usages et ambiances des espaces extérieurs communs.

Elle rappelle que cet atelier s'inscrit dans le cadre du dialogue entamé depuis un an, suite à la concertation préalable organisée entre le 02.11. et le 17.12.2021. Par la suite, un projet évolué a été présenté lors de la réunion publique du 21 juin. Elle exprime l'attachement de l'équipe aux contributions des participants qui permettent de faire évoluer le projet, ainsi qu'au dialogue de manière plus globale. La thématique du paysage est ainsi abordée dans le même état d'esprit.

Elle revient ensuite sur la réunion de décryptage de l'étude des flux, dont l'objet était de répondre aux interrogations des participants, et qui a suscité d'autres questionnements. L'équipe projet a ainsi reçu un certain nombre de riverains et continue d'en rencontrer d'autres.

Le présent atelier est nourri des différentes contributions passées et s'inscrit, comme les précédents, dans une démarche impliquant riverains et collaborateurs, ces derniers ayant participé le matin même à un



atelier semblable. L'équipe du Projet 40 a à cœur de trouver les points de convergence sur cet espace commun qui s'ouvre à tous.

Sophie FAGART détaille ensuite les enjeux du projet paysager :

- Passer d'un cœur d'îlot privé à un espace commun, ouvert à tous, qui puisse accueillir différents publics, différents usages et différents flux, et donc répondre à des attentes et des besoins différents.
- Faire du paysage un acteur de lien écologique, en reliant les espaces du quartier entre eux, mais aussi un acteur de lien social et intergénérationnel entre les personnes, à travers des rencontres, des événements...
- Contribuer à développer la nature en ville en transformant l'îlot de chaleur qu'est actuellement le site en îlot de fraîcheur. Le projet s'inscrit ainsi dans une ambition forte d'écologie intégrale avec comme objectif d'augmenter la pleine terre à 6 000 m<sup>2</sup>, de développer 1 500 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées et de doubler les contraintes règlementaires sur l'infiltration des eaux pluviales.

Elle revient ensuite sur les enseignements tirés de la concertation menée avec les collaborateurs et les riverains et qui ont alimenté le cahier des charges transmis aux paysagistes et aux architectes :

- Des avis partagés sur la traversée du site, certains jugeant le jardin agrandi et la traversée du site agréable, d'autres peu rassurante.
- Un soutien aux services et activités existants, qui souligne l'attachement du quartier à la fondation, et à une poursuite de son développement, dans les domaines les plus divers : sport, convivialité, infrastructures (crèche, cinéma, théâtre, veillées thématiques dans le jardin...).
- Une vigilance sur la nature de ces activités et les nuisances qu'elles pourraient générer.
- Une cohérence avec l'esprit de la fondation en mettant en valeur le travail des jeunes d'Apprentis d'Auteuil, à travers le restaurant d'application ou l'entretien du jardin et des espaces verts.

Le cabinet Bassinet-Turquin Paysage a été choisi pour intégrer l'équipe de maîtrise d'œuvre et traduire ces enseignements de manière concrète.

## Présentation des intentions paysagères du Projet 40

Bassinnet Turquin Paysage est un bureau d'études composé d'une équipe de huit personnes ayant des sensibilités différentes (écologues, architectes...) qui réalisent des projets sur mesure en mettant l'accent sur la question des usages. Les équipes sont intervenues sur des projets similaires à celui porté par la fondation : elles ont par exemple travaillé sur un projet de réaménagement de jardin en site occupé pour la congrégation des Sœurs Aveugles de Saint-Paul dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, avec un enjeu important la préservation de l'identité du lieu. Pour ce faire, elles travaillent à partir de dessins, de plans, de maquettes, mais aussi d'échanges avec les occupants des lieux pour bien comprendre le site, ses fondamentaux, son fonctionnement....

**Grégoire Bassinet et Rémy Turquin, associés**, présentent la méthodologie qu'ils ont retenue. Au démarrage d'un projet, ils commencent par « dézoomer » pour étudier le paysage du quartier. Le site de la fondation est implanté sur les coteaux de la Seine. Il jouxte le square Desroches-Noblecourt, mais aussi des voies comportant des jardinets au pied des immeubles de l'avenue Léopold II et de la rue Ribera. Les photographies aériennes du quartier montrent des cœurs d'îlot très végétalisés, alors que celui de la fondation est actuellement plutôt minéral. Ce travail d'études se poursuit par des dessins à la main du secteur et par la recherche d'inspirations issues de l'histoire du site : Grégoire Bassinet montre une carte



postale illustrant la Fête des Vacances en 1911 où le dénivelé était déjà utilisé pour organiser des événements. Des photos montrent que, dans le passé, le site accueillait également des activités sportives, cinématographiques avec Auteuil bon cinéma très connu des habitants du quartier.

#### *Les données d'entrée du site*

Le projet doit pouvoir intégrer l'existant en cherchant à le mettre en valeur ; l'accent sera notamment mis sur le patrimoine arboricole de la partie basse du site. Inversement, le travail sur plan permet de constater que, dans sa partie haute, le site est très minéral, avec essentiellement de l'enrobé ; il convient donc de le faire évoluer vers plus de végétalisation

La superposition de l'existant avec le projet montre que les nouveaux bâtiments vont s'insérer dans les espaces qui sont aujourd'hui plutôt minéraux. Les espaces restés vides vont être organisés par les paysagistes en partant du bas du site ; l'actuel jardin du XIXe siècle avec des allées courbes au caractère très marqué sera valorisé et mis en cohérence avec la future partie haute. Bien évidemment, l'important dénivelé de 12 mètres entre le bas et le haut du site sera travaillé pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, conformément à la réglementation, mais également pour respecter les règles de giration spécifiques pour les camions de livraison ou les pompiers.

Ainsi, l'intégration de ces différents éléments permet d'aboutir au canevas suivant :

- le square existant agrandi car actuellement saturé à certains moments de la journée, notamment à la belle saison ;
- un mail multifonctionnel devant le bâtiment occupé actuellement par le siège de la fondation ;
- un emmarchement gradiné, à proximité du futur restaurant, pour favoriser les rencontres et de manière ponctuelle organiser des événements festifs ;
- face au square Desroches-Noblecourt, un espace accueillant un jardin partagé ;
- une promenade plantée au nord du site.

La pente sera régulière, marquée, notamment pour les véhicules de secours, douce et sinueuse pour les cheminements PMR et piétons ;

#### **Temps d'échange :**

- Sur les flux piétons et de véhicules

**Une participante** évoque une contrainte qui ne semble pas figurer sur le plan, à savoir la circulation des camions poubelles ou encore des camions de déménagement et de manière générale les flux de véhicules.

**Sophie FAGART** rappelle que le sujet des flux a été évoqué au cours du précédent atelier et qu'il est expliqué dans le rapport disponible sur le site du 40.org sans qu'il soit possible de sectoriser davantage que ce qui avait été évoqué au cours de la concertation.

Elle explique ensuite que l'attention portée pour assurer la sécurité et la protection des enfants et des piétons par rapport aux flux véhicules, notamment dans le bas du site (haies végétalisées par exemple...). Une entrée spécifique piétons qui leur serait réservée pourrait être créée à l'angle de la rue Jean de La Fontaine et de l'avenue Léopold II. De la même façon, l'entrée des piétons par la rue Léon Bonnat sera elle aussi protégée. Enfin, Sophie Fagart présente le cheminement des voitures pour rejoindre le parking



et celui des véhicules de livraison qui seront soumis à des contraintes horaires. S'agissant des déchets, la question continue d'être étudiée ; des locaux déchets tampons devraient être positionnés dans chacun des bâtiments. Après centralisation, les déchets seront enlevés, comme actuellement, par la rue Jean de la Fontaine.

**Un participant** évoque également la question des circulations en précisant ne pas voir, sur la carte, la cour de récréation du lycée ou encore les espaces pour les élèves. Il évoque pour finir la notion de sectorisation, plusieurs fois abordée précédemment, qu'il ne retrouve pas ici.

**Sophie FAGART** précise que le présent atelier concerne les espaces communs. La partie privative, comme la cour du lycée, n'est pas à l'ordre du jour ; elle relèvera, le moment venu, du permis de construire. Elle poursuit néanmoins en montrant sur la carte où se situeront le lycée, la cour et l'entrée, ainsi que le restaurant d'application.

**Une participante** constate que l'accès pompier n'est pas représenté sur le schéma alors que cela semble être une voie large qui réduit considérablement l'espace du jardin. Elle interroge les proportions représentées sur les schémas entre les voies de circulation et les parties végétalisées.

**Grégoire Bassinet** explique que le dessin proposé réduit effectivement l'emprise minérale tout en respectant, pour le passage de pompiers, la largeur réglementaire de 4 mètres de large. Ainsi, le site sera plus végétalisé qu'actuellement, avec en outre l'ajout d'un espace de plantation sur le transept est de la chapelle.

- Sur le nivellement du site

Une participante demande où commence la pente évoquée par le cabinet et s'exprime également sur le bruit qu'engendrerait un cinéma en plein air.

**Grégoire Bassinet** et **Thomas Vogel** expliquent que la future pente débutera non pas comme actuellement au niveau du restaurant d'application mais, un peu avant, en face du bâtiment du siège, avec notamment une pente douce (3,9%) pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et un autre cheminement pour les véhicules de secours.

À la suite de ces explications, la participante demande si les immeubles se trouvent en haut ou en bas de la pente ; Sophie FAGART explique que les immeubles seront le long de la pente avec une entrée sur un niveau donné et que leur hauteur variera d'un étage selon que l'on se trouve au sud ou au nord du bâtiment et qu'elle sera alignée sur les pignons des immeubles voisins.

**Un participant** se questionne sur l'importante différence de niveau entre le square Desroches-Noblecourt et le jardin partagé.

Grégoire Bassinet confirme qu'il existe une différence de niveau qui est amplifiée visuellement lorsque l'on se trouve dans le square ; en réalité, elle n'est pas si importante.



- Sur les représentations schématiques

**Un participant** souhaite comprendre les raisons qui expliquent la différence de végétalisation entre deux schémas au niveau du jardin partagé près du square Desroches-Noblecourt.

**Sophie FAGART** explique qu'il s'agit d'une représentation. Ainsi, entre le square Desroches-Noblecourt et le bâtiment du nord, les espaces seront des espaces plantés de pleine terre, dédiés aux résidents des immeubles et non accessibles aux personnes qui circuleraient sur le site.

**Un participant** demande ce que signifie le trait rouge par rapport à la masse blanche dans le schéma de présentation du futur site avec la répartition entre le bâti et les espaces extérieurs.

**Sophie FAGART** explique que le trait rouge correspond à la limite de propriété de la Fondation Apprentis d'Auteuil. La partie proche de l'entrée du site appartient à la SCI Rose d'Or, que la fondation a constitué avec un mécène pour réhabiliter ce bâtiment. Pour autant, le travail des paysagistes et la réflexion englobent l'ensemble.

- Sur les travaux du site

**Un participant** demande si les travaux aux abords de la chapelle correspondent à un aménagement de la future voie piétonne évoquée précédemment.

**Sophie FAGART** apporte deux précisions :

- Il existe actuellement, en attendant les travaux de reprise de la chapelle, une palissade de mise en sécurité du pourtour de l'édifice en raison d'un risque de chute de pierres.
- Des travaux de voirie vont par ailleurs être lancés très prochainement, indépendamment du Projet 40, afin de créer un accès pompier qui n'existe pas aujourd'hui et faciliter ainsi l'accès à la partie nord du site.

### Présentation des futures ambiances du site

Grégoire Bassinet et Rémy Turquin présentent les quatre lieux pour lesquels l'avis des riverains est sollicité tant en termes d'ambiance que d'usages : le mail, l'escalier-gradins, le jardin partagé et la promenade plantée. Le cabinet souhaite ainsi enrichir sa vision avec celle des riverains.

Pour chacun des espaces soumis à la concertation, des images de référence sont présentées aux participants. Les planches intègrent également des invariants, c'est-à-dire les données fondamentales, et les options vers lesquelles il est possible d'aller.

La **promenade plantée** est la partie la plus en pente qui va de la Villa Mozart jusqu'à l'entrée du lycée. D'en haut, elle offre une vue sur la vallée de la Seine. Les paysagistes évoquent, à titre d'exemple, le chemin de croix de Rocamadour, avec un cheminement sinueux et en déclivité. En termes d'invariants, cet espace sera composé d'une stratification végétale (arbres, arbustes et plantes basses) pour enrichir le milieu, et alternera avec des zones plus ouvertes de futaies dégageant des vues. Les interrogations portent sur le type de végétation de la strate basse : la première option pourrait consister en une strate basse assez colorée avec des aplats ou des formes géométriques. La seconde, plus naturaliste, serait



composée de plantes moins fleuries mais plus riches en termes de biodiversité. La réflexion porte également sur le mobilier installé dans la pente, avec du mobilier épousant les courbes (plateformes par exemple), ou du mobilier ayant des assises libres mais de dimensions variables en fonction de la convivialité souhaitée.

Le **jardin partagé** est l'espace entre le square Desroches-Noblecourt et la promenade plantée. L'objectif de l'aménagement est de créer une transition douce sans rupture brutale entre la masse d'arbres du square et le jardin. De plus, cet espace doit pouvoir être calme et intime, à l'image d'un jardin thérapeutique pour les habitants de la résidence services. Des petits points d'eau pourront constituer un refuge pour les petits oiseaux. Enfin, ce jardin a vocation à devenir un véritable lieu de rencontres intergénérationnels. En matière d'aménagement, deux options sont envisageables : soit en faire un jardin partagé à dominante florale, dans lequel il sera possible de se réunir pour jardiner ensemble, soit un jardin à dominante productive avec un potager ou un verger et des composteurs.

L'**escalier-gradins** est un espace qui sera créé à l'angle en face du siège de la fondation, du futur restaurant d'application et du café solidaire. Il s'inspire de l'escalier des cent marches à Versailles, espace de représentations (spectacles, cinéma de plein-air...) mais aussi lieu de rencontres et de sociabilité. L'objectif sera de végétaliser cet espace plutôt minéral en intercalant végétal et minéral. Ainsi, l'escalier pourrait être très sculptural et très court, avec à la base un grand jardin accueillant des jeux pour les enfants, des spectacles, des événements (photos de classe).

Enfin, le **mail** est l'espace situé en face du siège de la fondation. Il doit être un lieu vivant, mais aussi flexible pour accueillir des événements (Féeries d'Auteuil, brocantes...). Le sol sera continu, avec le même matériau de façade à façade, mais aussi perméable. En revanche, le niveau d'équipement de ce mail reste à déterminer. Il serait possible d'y disposer de grandes tables collectives pour déjeuner à l'ombre des arbres, des arceaux à vélos... Il serait également concevable d'envisager un espace très ouvert avec moins de mobilier mais plus de possibilités d'évènements.

### **Temps d'échange :**

- Sur le nivellement du site

**Une participante** évoque le dénivelé qu'elle estime très important entre le square Desroches-Noblecourt et le jardin partagé et demande si le jardin sera mis sur pilotis afin de les mettre au même niveau.

**Rémy Turquin** confirme que, comme l'a dit Grégoire Bassinet auparavant, l'effet de dénivelé est accentué lorsque l'on se trouve à l'intérieur du site en raison du mur existant. Le niveau de ce jardin partagé est à quelques centimètres près le même que celui d'aujourd'hui, ce qui ne change pas le nivellement.

**La participante** répond qu'il n'y aura donc pas de continuité visuelle par rapport au square. Rémy Turquin explique qu'il y aura une continuité car il y aura des plantations de part et d'autre que le regard enjambe. Il existera ainsi une continuité de vide et une continuité végétalisée mais pas de mise à niveau.



- Sur l'accès au site

**Un participant** demande si les personnes extérieures au site pourront continuer à accéder aux différents espaces comme actuellement.

**Grégoire Bassinet** explique que les jardins situés au pied des nouveaux immeubles seront privatifs (cour du lycée en particulier) et que le reste, c'est-à-dire les quatre espaces travaillés dans cet atelier, sera accessible à tous suivant des modalités à définir.

**Un participant** demande comment sera l'accès de la Villa Mozart.

**Sophie FAGART** explique qu'il s'agira d'une circulation piétonne avec un accès véhicule ponctuel, notamment lors des déménagements. Enfin, l'accès sera toujours ouvert aux véhicules de secours.

- Sur l'aménagement du site

**Un participant** remarque que pour l'espace de l'escalier gradin et suivant les options présentées précédemment, les spectateurs n'auront pas de dossier.

**Marianne Riboullet** explique qu'il s'agit tout à fait de l'objet des contributions attendues pour cet atelier et que cela peut faire partie des observations à noter.

**Un participant** explique qu'il était question de faire sur les immeubles des toits végétalisés. Il demande si cela est toujours d'actualité.

**Rémy Turquin** explique que cela est toujours d'actualité mais qu'il ne s'agit pas d'une priorité. Pour le moment il y a des enjeux de nivellement, de tracés, d'intégration des contraintes. Les toitures seront travaillées, le moment venu, en lien avec les architectes.

**Sophie FAGART** introduit ensuite le travail des groupes, invitant les participants à réfléchir en premier sur l'usage avant d'envisager l'ambiance, l'usage pouvant conditionner des questions d'équipement ou de choix des végétaux.





## RESTITUTION DU TRAVAIL EN TABLES-RONDES

### La promenade plantée

Un premier groupe se représente la promenade plantée comme un lieu de détente pour les retraités, les salariés ou encore les habitants du quartier. Pour un autre groupe, les jeunes qui disposent de peu d'espaces de jeux dans le secteur apprécient ceux de la fondation ; ces espaces doivent continuer à les accueillir et même être agrandis. Les enfants devraient avoir largement accès à la promenade plantée d'autant que le jardin public leur paraît réduit du fait de la nouvelle voie pompier. Enfin, une attention particulière doit être portée à la sécurité de ces enfants, sur lesquels il est nécessaire d'avoir une visibilité permanente, excluant ainsi un paysage trop arboré et une végétation trop dense. Ainsi, une strate basse colorée plus horticole serait appréciée, avec par exemple des rhododendrons et géraniums terrestres.

Poursuivant sur les questions de sécurité, la problématique de la cohabitation des piétons avec les voitures, camions et tout autre véhicules motorisés est évoquée. Pour un groupe, les voitures n'ont pas leur place dans un jardin. Un autre groupe confirme que cette promenade plantée ne doit pas être un lieu de stationnement.

S'agissant des **ambiances** pour cet espace, un groupe évoque le square de l'hôpital Necker ou encore le square des Batignolles, et recommande de porter une attention particulière aux allergènes (graminées, essences allergènes). D'autres participants souhaiteraient mettre en valeur le statuaire, la fondation étant sous le patronage de grandes figures de l'église (Sainte Thérèse et le Père Brottier).

Un autre groupe exprime son souhait d'avoir des plantes saisonnières mais également de disposer de mobiliers et espaces polyvalents à l'instar de tables de travail ou de déjeuner.

Sur les différentes **strates** proposées et comme évoqué précédemment, la strate basse colorée plus horticole est appréciée par l'ensemble des groupes. Plusieurs participants apprécient les fleurs, comme les rhododendrons et géraniums terrestres par exemple, qui permettent de marquer la saison ou encore de mettre de la couleur. Une strate basse naturaliste plus riche en biodiversité à l'instar d'un mélange de vivaces est également très appréciée par deux des groupes.

Concernant **les assises**, un premier groupe de participants exclut le béton ou le bois brut. Les bancs soutenant leur semblent peu intergénérationnels car inadaptés aux plus âgés et les bancs continus apparaissent comme très peu conviviaux, créant un effet mur. Un autre groupe porte le même jugement sur les bancs continus. Un dernier groupe apprécie quant à lui les bancs proposés, qu'il s'agisse de bancs individuels, soutenant ou continus. La plateforme n'est en revanche que peu appréciée.

Plusieurs **interrogations** sont également soulevées quant à l'emplacement et à l'organisation des Féeries, brocantes et autres événements fédérateurs du quartier dans ce nouvel espace, ou encore la place des déchets, la dissémination des jeux d'enfants, la problématique des chiens et de leurs déjections ou encore les éléments à mettre en place pour que la promenade ne devienne pas une piste cyclable ou de skate-board.





## **Le jardin partagé**

Deux groupes ont travaillé sur cet espace, qu'ils décrivent unanimement comme un lieu de rencontres, véritable « cœur de village ». Collectivement, il est préféré un espace à dominante florale qu'un espace à dominante productive.

## **L'escalier gradin**

Quant à l'utilisation de cet espace, notamment pour le cinéma, aucune convergence n'a été trouvée entre les participants des trois groupes, où les problématiques de l'acoustique et du bruit s'opposent au souhait de certains de participer à des événements conviviaux organisés par la fondation.

Concernant les options proposées, à savoir un gradin minéral multifonction ou un gradin végétal, deux groupes préfèrent disposer d'un gradin végétal à l'instar du jardin de la fondation Cartier, se refusant à avoir un gradin « trop minéral », tout en soulevant la question du confort et des dossiers. A l'opposé, le troisième groupe préfère un gradin minéral multifonction, joli et facile d'entretien, et pose la question du confort d'assise dans le cas d'un gradin végétal. Sur l'ambiance de cet espace enfin, le parc Sainte-Périne est évoqué par quelques participants comme pouvant servir de référence.

## **Le mail**

Pour 2 groupes, le mail est un espace qui doit accueillir les événements festifs ; ils préconisent de conserver la disposition actuelle avec des arbres et espaces vides pour organiser les Féeries, les brocantes... ou permettre des jeux de ballon pour les enfants.

Enfin, d'autres participants évoquent quant à eux deux possibles problématiques :

- la dégradation du mobilier et des assises situés sous les arbres du fait des déjections des pigeons,
- la crainte d'avoir un nombre excessif de vélos ; ils proscrivent donc la mise en place d'arceaux vélos car des stationnements engendreraient une multitude de cyclistes et donc un danger.

Sur les ambiances, un sol perméable serait quant à lui apprécié par plusieurs participants pour continuer d'accueillir des animations. Un espace ouvert avec des équipements comme des tables serait également apprécié. Un groupe enfin choisit comme image de référence le Jardin des étangs Gobert à Versailles, et rappelle son souhait de limiter le minéral et de maximiser le végétal, avec notamment des arbres.

## **Synthèse des échanges et points saillants**

Au cours de la restitution et sur le projet de manière globale, les participants mettent en lumière les principaux points d'attention et leurs souhaits quant aux intentions paysagères et aux usages et ambiances des espaces extérieurs communs. Les avis sont parfois unanimes mais parfois contradictoires.



Ainsi :

- Unanimement, il est souhaité favoriser le végétal aux dépens du minéral, tout en disposant de sol perméable pour l'organisation d'événements.
- Une majorité se dégage en faveur de plantes vivaces en veillant toutefois à leur compatibilité avec les usages (jeux d'enfants, vue sur les cheminements...).
- La question de l'entretien des pelouses et des espaces verts doit être prise en compte.
- Pour le jardin partagé, l'approche florale est préférée à l'approche productive.
- Le parcours enfant et la sécurité associée sont un point primordial à intégrer au projet, une participante souhaitant que les enfants puissent se répartir sur l'ensemble de site.
- La place de l'automobile et la compatibilité avec les ambitions environnementales doit être prise en compte et pourrait être revue à la baisse.
- Concernant les deux roues, plusieurs participants ne souhaitent pas de garages en surface, ni favoriser la circulation des vélos.
- Sur le mobilier, les avis divergent, certains souhaitant avoir des tables multifonctionnelles et des bancs, d'autres estimant ce mobilier trop imposant avec des risques élevés de dégradation. Certains vont jusqu'à préconiser d'implanter le mobilier avec parcimonie.
- Enfin, la problématique des déjections canines est rappelée.

## CONCLUSION

Pour conclure cet atelier sur le paysage du projet 40, **Sophie FAGART** remercie les riverains de leur participation. Elle retient que ces derniers les ont beaucoup interpellés sur la cohérence entre les usages et la végétalisation et elle les remercie pour cette remise en question.

Des informations générales sont communiquées : rendez-vous pris ou à prendre avec un certain nombre de riverains du site, présence d'un stand présentant le Projet 40 lors des prochaines Féeries d'Auteuil ; en outre, il est possible de se connecter au site internet du Projet 40 « [le40.org](http://le40.org) ». Sophie FAGART annonce pour finir la parution prochaine d'un journal du 40, publié 3 fois par an, à destination des riverains.

À la suite de cette conclusion, une participante fait remarquer qu'il n'est plus possible de contribuer au projet. Sophie FAGART explique que le site internet n'est plus un site de contribution comme cela a été le cas pendant la concertation réglementaire. Toutefois, par la rubrique contact, chacun peut poser des questions à l'équipe projet, qui ne seront cependant pas visibles publiquement.

*Le présent compte rendu et ses annexes sont accessibles sur [le40.org](http://le40.org), rubrique « documents ».*